



Communiqué de presse – 2 mars 2026

Victoire au Conseil d'État : La chasse des lagopèdes alpins enfin suspendue !

Chaque année, l'État français autorise la chasse des lagopèdes alpins, des oiseaux dont l'espèce est pourtant en déclin, notamment gravement menacée par le changement climatique. En 2024, le Comité Écologique Ariégeois (CEA), la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et One Voice ont demandé au ministère de la Transition écologique un moratoire sur la chasse pour sauver ces galliformes. Face au refus implicite du Ministère, les associations ont saisi le Conseil d'État. Sa décision rendue le 2 mars 2026, donne raison à nos associations et enjoint le gouvernement à suspendre la chasse pendant cinq ans.

Une espèce de plus en plus rare et menacée

Essentiellement présent dans les régions arctiques et boréales d'Europe du Nord, les lagopèdes alpins ne subsistent dans les Alpes et les Pyrénées que sous forme de petits groupes isolés, séparés de leur zone de vie principale depuis la fin de la dernière glaciation. Parfaitement adaptés au froid, ces galliformes de montagnes vivent entre 1800 et 3000 mètres d'altitude et peuvent supporter des températures allant jusqu'à -35°C !

Le changement climatique représente pour ces habitants des sommets une menace existentielle, aggravée par le dérangement lié aux activités humaines en haute montagne (surfréquentation, construction de nouvelles infrastructures...). Inscrite sur la Liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ([UICN](#)), l'espèce connaît un déclin alarmant : depuis le milieu du 20^e siècle, le nombre de communes où elle est présente a régressé de 33 % dans les Alpes et de 21 % dans les Pyrénées.

En dépit de ce contexte extrêmement défavorable, la France s'entête chaque année à autoriser la chasse des lagopèdes alpins ajoutant de fait une pression supplémentaire injustifiée sur cette espèce fragile.

Cinq années de répit pour les lagopèdes : une victoire juridique pour nos associations

Depuis des années, les associations se battent pour faire cesser ces morts inacceptables, incompatibles avec la survie de ces oiseaux dans nos montagnes, attaquant systématiquement en justice – et avec succès – les autorisations annuelles. Pour le seul département de l'Ariège, près de 20 décisions de justice successives ont ainsi annulé ou suspendu les arrêtés de chasse.



Face au refus du Ministère d'agir, le Conseil d'État a tranché et rappelé le droit !

Pour Thierry de Noblens « Cette décision de la plus haute juridiction est une vraie satisfaction. Un grand merci au juriste de notre Fédération, Hervé Hourcade. Précédemment, on aura pu mesurer à quel point les services de l'Etat et le ministère lui-même se sont acharnés depuis deux décennies à faire perdurer la chasse aux lagopèdes pour complaire à quelques chasseurs. ... tout en médiatisant abondamment de beaux discours sur la préservation de la biodiversité »

Pour Allain Bougrain Dubourg « Une fois de plus, le droit, par la voix du conseil d'Etat s'est exprimé en faveur de la biodiversité. Il offre ainsi un peu de répit à cette espèce menacée. Nous attendons maintenant que le Ministère prenne des mesures pour l'ensemble des espèces menacées qui sont encore chassées dans notre pays »

Pour Muriel Arnal « Chaque année, il nous a fallu saisir inlassablement les tribunaux pour défendre ces magnifiques oiseaux, si fragiles, face à des préfectures qui les livraient aux chasseurs et à leur soif de les tuer. Cette décision forte du Conseil d'Etat leur accorde un vrai répit. Et le temps pour le ministère responsable de la Nature de protéger enfin tous les galliformes de montagnes, on peut rêver... »

.....

Contacts presse :

Pour la LPO :

Alexa Graic alexa.graic@lpo.fr 07 76 11 4 10

Pour One Voice :

Service Presse One Voice : presse@one-voice.fr - 06 63 30 27 66

Pour le CEA :

Thierry de Noblens thierry.denoblens@gmail.com 05 62 01 48 90